

Délibération n° 368 du 3 avril 2003
modifiant la délibération modifiée n° 069/CP du 10 octobre 1990 fixant les
modalités d'octroi des régimes fiscaux privilégiés à l'importation

Historique :

Créée par

Délibération n° 368 du 3 avril 2003
modifiant la délibération modifiée n° 069/CP du 10 octobre 1990 fixant
les modalités d'octroi des régimes fiscaux privilégiés à l'importation

JONC du 3 avril 2003
P 1817

...

Article 4

1. Dans le chapitre XXV nouveau de la délibération modifiée n° 069/CP du 10 octobre 1990, il est créé un article 44 nouveau ainsi rédigé :

"Article 44. - 1. Sont exonérés de la taxe générale à l'importation les matériels, matériaux et équipements repris en annexe 11 de la présente délibération, importés par les collectivités publiques, pour leur compte, ou par les concessionnaires de service public et destinés à l'aménagement et l'exploitation des installations de traitement et/ou de stockage de déchets.

2. En cas de concession de service public, l'exonération est accordée sur production de l'attestation réglementaire prévue par l'article 92 ci-après, établie par le concessionnaire et visée par le concédant."

2. L'annexe 11 de la délibération modifiée n° 069/CP du 10 octobre 1990, prévue au paragraphe ci-dessus, est fixée par l'annexe jointe à la présente délibération.

...